



**ARRETE PORTANT RETRAIT DE LA DELEGATION CONSENTIE  
A MONSIEUR JEAN-PIERRE VUITTON, ADJOINT**

**Le Maire de Frasne**

Vu l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté en date du 27 avril 2015 par lequel il a délégué une partie de ses fonctions à titre permanent à M. Jean-Pierre VUITTON, adjoint, délégué dans le domaine des travaux et des bâtiments communaux

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> : Motivations**

La délégation d'une partie des fonctions du Maire à un adjoint suppose un contrat de confiance dans l'intérêt des affaires de la commune.

Monsieur Vuitton ayant indiqué par courrier adressé à Monsieur le Préfet du Doubs qu'il souhaitait mettre un terme à ses fonctions déléguées d'adjoint, Monsieur le Maire de Frasne est fondé à procéder à ce retrait en vertu des procédures réglementaires.

**Article 2 : Décision**

En conséquence, l'arrêté en date du 27 Avril 2015 portant délégation de fonctions et de signature à Mr Vuitton Jean Pierre, adjoint, dans les domaines des travaux et des bâtiments communaux, est rapporté.

**Article 3 : Exécution**

Le présent arrêté sera affiché et inscrit au registre des arrêtés de la commune (et éventuellement : au recueil des actes administratifs de la commune), et copie en sera adressée à M. Jean Almazan, le sous-préfet. En outre, une expédition en sera transmise à Mme Guardia Sylviane, le receveur municipal.

Fait à Frasne

Le 11/09/2019

**Certifié exécutoire compte tenu de la réception  
Au représentant de l'Etat le 12/09/2019  
Publié par voie d'affichage le 12/09/2019  
Fait en 2 exemplaires originaux  
Remis en propre le :  
Nom – prénom :  
Signature :**

Le Maire,  
Philippe ALPY